

## **RAPPORT N° 542 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 3 MAI 2026**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 25 avril au 2 mai 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, cinq (5) personnes ont été assassinées par des militaires et policiers dans les provinces de Burunga et de Butanyerera.

Le rapport dénonce aussi le cas d'une (1) personne qui a été violemment battue et grièvement blessée par des Imbonerakure<sup>1</sup> dans la province de Buhumuza.

### **1. Violation du droit à la vie**

- Le lundi 27 avril 2026, dans l'après-midi, un militaire connu sous le nom de Caporal Albert Hatungimana, matricule HR19568/56182 est décédé à l'hôpital de Makamba des suites d'actes de violence qui lui ont été infligés au camp de Mabanda par ses camarades, le 23 avril 2026, sous l'ordre du commandant-adjoint du camp de Mabanda, le Major Gilbert Manirakiza alias Kibogoye, matricule SS1093. Ses subordonnés ont alors violemment battu le caporal Albert Hatungimana jusqu'à perdre connaissance, avec une grande hémorragie.

En effet, selon des témoins oculaires, le 22 avril 2026, le caporal Albert Hatungimana s'est rendu au centre de Mabanda pour un moment de détente. En état d'ébriété due à la consommation excessive d'alcool, il est entré dans une boutique où une dispute a éclaté avec des civils, qui l'accusaient de les avoir bousculés. Dans cette confusion, des clients ont quitté sans payer quatre bouteilles de jus, et environ trois kilogrammes de riz ont se sont renversés. Après, des policiers sont intervenus et ont arrêté le caporal Albert Hatungimana qu'ils ont placé en rétention de sûreté, juste le temps de recouvrer ses esprits. Le lendemain, il a

---

<sup>1</sup> Membres du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

remboursé le riz et les boissons avant d'être libéré et de regagner son camp, où il a été égelement placé au cachot par mesure disciplinaire. C'est au cours de sa détention au corps de garde que le commandant-adjoint du camp, Gilbert Manirakiza, a ordonné à ses subordonnés de le battre sérieusement.

Suite à l'aggravation de son état de santé, le caporal Albert Hatungimana a d'abord été transféré d'urgence le 24 avril 2026 à l'infirmerie du camp, puis à l'hôpital de Makamba où il a finalement rendu l'âme, malgré des soins intensifs qui lui avaient été prodigués.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête immédiate et impartiale afin d'arrêter tous les militaires impliqués dans ce meurtre à la suite des violences physiques, tout particulièrement le commanditaire de ce crime, et de les sanctionner conformément à la loi.

- Le mercredi 29 avril 2026, dans l'après-midi, aux environs de 15 heures, le chef de poste de police à Mparamirundi prénommé Franck a assassiné quatre hommes présumés de fraude de café dont les noms ne sont pas encore identifiés sur la colline et zone de Mparamirundi de la commune de Kayanza, dans la province de Butanyerera.

Selon des témoins oculaires, le chef de poste Franck et une équipe en patrouille a aperçu, entre 3 heures et 4 heures du matin, une dizaine de personnes soupçonnées de contrebande du café en destination du Rwanda. Pendant que d'autres ont réussi à s'enfuir, les policiers ont pu appréhender deux hommes parmi eux et les ont conduits à leur position située dans la zone de Mparamirundi.

Au cours de la matinée et sur des informations obtenues des personnes arrêtées, le chef de poste de Mparamirundi a engagé une chasse à l'homme contre les contrebandiers en cavale. Dans un premier temps, trois hommes ont pu être arrêtés et conduits à leur position. Après avoir refusé d'entrer au cachot et tenté d'alerter la

population environnante, le chef de poste les a tous fusillés séance tenante, les accusant de vouloir s'évader. Par la suite, les policiers ont tiré en l'air pour disperser une foule accourue sur les lieux du drame et bloqué une rue passant tout près de la position et qui permet d'observer tout ce qui se passe à cette position. Presqu'au même moment, d'autres policiers ont emmené un autre citoyen arrêté dans sa cachette et, subitement, le chef de poste l'a fusillé au même endroit que les trois autres déjà exécutés.

D'après la même source, des policiers ont dans la foulée creusé une fosse commune sur cette même position où ils ont précipitamment enterré les victimes afin de tenter d'effacer les traces du crime.

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête immédiate pour arrêter tous les policiers du poste de Mparamirundi impliqués dans l'exécution extrajudiciaire de ces victimes et les sanctionner conformément à la loi.

## 2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le vendredi 24 avril 2026, dans la soirée, aux alentours de 19 heures, des Imbonerakure dirigés par un certain Pascal Mateso de la colline de Kavumwe, zone de Ndemeka, commune de Gisuru, dans la province de Buhumuza, ont violemment battu et grièvement blessé un habitant de la même colline identifié sous le nom de Matthieu Ciza, au moment où il rentrait à son domicile au retour du marché.

Selon des membres de sa famille, ces Imbonerakure, embusqués dans une brousse, ont attaqué Matthieu Ciza, puis l'ont violemment battu avant de le laisser pour mort, dans un état d'inconscience. Il a été évacué d'urgence à une structure sanitaire locale.

Depuis ce jour, ces Imbonerakure demeurent libres, bien qu'ils soient bien identifiés, et les membres de la famille de Matthieu Ciza vivent dans la peur et craignent d'être attaqués à leur tour.



## SOS - Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et impartiale afin d'identifier tous les auteurs ayant participé aux coups et blessures infligés à la victime, de les traduire en justice et de les punir conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS